



« Sage-femme, une profession médicale
pour la santé des femmes »

FLASH INFO

PUBLICATION DU DÉCRET SAGE-FEMME RÉFÉRENTE

10 NOVEMBRE 2023

29 septembre 2023 - 10 novembre 2023 : il aura fallu attendre **6 semaines**, et une pression constante, pour que le [décret](#) officialisant le statut de Sage-Femme Référente soit publié ! Il sera applicable demain, dimanche 12 novembre. Sa rétroactivité est encore à négocier. Ce texte était pourtant prêt depuis des mois...

Nous vous avons préparé des [affiches d'information](#) pour vos salles d'attente que vous pourrez personnaliser.

CERFA

LA publication de ce décret va maintenant permettre la validation officielle du document CERFA qui permettra aux femmes enceintes de déclarer leur sage-femme référente.

Identification de l'assuré(e) et de la bénéficiaire des soins

L'assuré(e)	
Nom de famille (de naissance) <i>suivi du nom d'usage, s'il y a lieu</i>	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
N° de sécurité sociale	<input type="text"/>
La bénéficiaire des soins	
Nom de famille (de naissance) <i>suivi du nom d'usage, s'il y a lieu</i>	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>
Adresse de l'assuré(e)	<input type="text"/>
	<input type="text"/>

Identification de la structure d'exercice de la sage-femme référente

Raison sociale et adresse du cabinet, de l'établissement (*)	Nom et prénom de la sage-femme référente
<input type="text"/>	Nom <input type="text"/>
	Prénom <input type="text"/>
N° de la structure (AM, FINESS ou SIRET) <input type="text"/>	Identifiant (N° RPPS) <input type="text"/>

(*) centre de santé, établissement ou service médico-social

Déclaration conjointe de la bénéficiaire et de la sage-femme référente

La bénéficiaire (ou son représentant) et la sage-femme référente s'engagent conjointement à respecter les dispositions de l'article L.162-8-2 du code de la sécurité sociale (CSS)

Bénéficiaire des soins (et/ou le parent ou titulaire de l'autorité parentale pour les mineurs - voir notice -)	Sage-femme référente
Je soussigné(e), Mme, <input type="text"/>	Je soussigné(e), Mme, M, <input type="text"/>
déclare choisir la sage-femme ci-dessus comme sage-femme référente	déclare être la sage-femme référente de la bénéficiaire citée ci-dessus
Signature(s) <input type="text"/>	Signature <input type="text"/>

Déclaration signée le

Merci d'envoyer la déclaration complétée et signée à votre caisse d'assurance maladie.

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données. Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page protection des données du site www.ameh.fr. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés. Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L.114-17-1 du Code de la sécurité sociale).

S3745(*)

Rappel pour les modalités de déclaration

Qui : La patiente, à partir de la constatation de la Grossesse et **AVANT 24 SA**

Comment : remplir le Cerfa, la patiente informe son centre de gestion de santé (CPAM...)

SF choisie : doit donner son accord.

Si patiente Mineur : avoir l'accord d'au moins un des 2 parents ou du représentant légal

Fin de l'engagement SF Ref. : 14 semaines après l'accouchement

Droits de la Patiente :

- peut changer de SF Réf avant 24 SA
- peut informer son médecin traitant
- peut indiquer le nom de la sage-femme référente dans le profil médical de son espace numérique de santé

Modifications possibles :

- la patiente peut changer de SF référente mais nouvelle inscription avant 24 SA. prévenir centre de gestion de santé
- la patiente peut souhaiter ne plus avoir de SF Ref : prévenir son centre de gestion de santé

Les missions

- Coordination avec le médecin pendant et après la grossesse
- Donner des Informations sur le parcours de grossesse, les droits et démarches administratives
- Prévention et informations : dépression du post partum, examen bucco-dentaire, prévention des conduites addictives, vaccinations, conseils sur alimentation / hygiène de vie, sensibilisation sur la santé environnementale
- Donner des informations sur le suivi post-natal / suivi du nourrisson
- Réaliser la plupart des RDV pendant la grossesse et en post-partum ou les organiser
- Rôle de prévention générale
- Lien avec la maternité pour le suivi post-natal
- S'assurer des visites à domicile programmées (à réaliser ou à déléguer)
- Lien avec le médecin traitant : l'informer de la sortie de maternité
- Coordination des soins : vérifier que le nom de la SF Ref. soit inscrit dans « Mon Espace Santé »

Nous rappelons ici que l'ONSSF n'a pas signé cet avenant dénonçant le contenu des missions dévolues à la SF référente.

Rétribution

La qualité de SF Réf. est à facturer dans **les 12 jours** qui suivent l'accouchement (en 100% Maternité) avec le **code acte SFR** (il n'y a pas de paiement automatique de cette rémunération).

Vous pouvez facturer le forfait SFR avec un autre acte, consultation/visite ou forfait tels que le forfait journalier de surveillance à domicile ou la visite de suites de couches.

Seule la dernière sage-femme référente déclarée bénéficiera du forfait

La sage-femme référente bénéficie de ce forfait même en cas de décès (mère/enfant/interruption de grossesse) après la fin du 5eme mois.

Aucune majoration possible ni dépassement d'honoraire.

Si la patiente annule sa « SF référente » : aucune indemnité ne sera versée à la SF.

Montant du SFR : 45€ (même tarif pour les départements métropolitains ou outre-mer)

ONSSF
38 rue Dunois
75647 PARIS cedex 13
secretariat@onssf.org



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur ONSSF.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par



Bouton